



Lycée polyvalent Jules VERNE
23, rue des Chesneaux, BP 90178
02405 Château-Thierry
03 23 83 90 00
Siret : 190 200 014 00016
N° UAI 0021939X



BORDEREAU DE VERSEMENT TAXE D'APPRENTISSAGE 2022

Vous avez choisi de soutenir le lycée polyvalent Jules VERNE et nous vous en remercions vivement.
Pour pouvoir vous envoyer votre reçu libérateur justifiant de votre versement,
merci de nous retourner ce formulaire complété par courrier ou par mail :

Lycée polyvalent Jules VERNE
Service Comptabilité
23, rue des Chesneaux, BP 90178
02405 Château-Thierry
ce.0021939x@ac-amiens.fr
patrice.parmontier@ac-amiens.fr



En 2022 – vous pouvez verser la part des 13% de votre taxe d'apprentissage directement au lycée polyvalent Jules VERNE du 1^{er} janvier au 31 mai 2022.

VOTRE ENTREPRISE :

Nom de l'entreprise (ou apposez votre cachet).....
Adresse
Code postal Ville N° de Siret
Nom et prénom du contact..... Fonction
Téléphone..... Mail

VOTRE VERSEMENT

Solde de la taxe : les 2 étapes clés
1. Partez de votre masse salariale 2021 pour déterminer votre enveloppe « solde de la TA » pour 2022
2. Verser le montant de l'enveloppe directement aux établissements de votre choix du 1^{er} janvier au 31 mai 2022

Calendrier :
Janvier 2022 : parution de l'arrêté ministériel
Janvier 2022 : début des versements directs de la part des 13% TA
31 mai 2022 : solde des versements de la part des 13% TA

Montant de votre versement : € - Mode de paiement choisi :
 Virement - IBAN FR76 1007 1020 0000 0010 0321 020 BIC : TRPUFRP1 – **Indiquer impérativement le nom et le siret de l'entreprise**
 Chèque n° Banque
à l'ordre du : LPO Jules VERNE

A quel titre avez-vous choisi de soutenir notre établissement ?

- Partenaire/ Recrutement/Stages/Alternance
- Parent d'élève
- Diplômé Lycée Jules VERNE
- Fournisseur
- Autre